

Quand le « référent départemental de LREM »
(La République En Marche)
écrit une succession de mensonges, de contre vérités et d'approximations sur
la Mine de Salau...

En noir, le texte initial de M. Azéma que l'on peut lire ici :

<https://www.azinat.com/2018/01/mine-de-salau-il-est-urgent-de-retirer-les-transformateurs-au-pyralene-selon-jerome-azema/>

En rouge des commentaires et précisions de



NOTRE INVITÉ DE LA SEMAINE JÉRÔME AZÉMA VIENT RÉGULIÈREMENT NOUS INFORMER DE SES ACTIONS POUR LE DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE. CE MOIS-CI CE SONT DEUX DOSSIERS « BRULANTS » QUE NOUS ÉVOQUONS AVEC LUI, NOTAMMENT LE DOSSIER DE LA MISE DE SALAU POUR LEQUEL IL A USÉ DE SA POSITION DE RÉFÉRENT DÉPARTEMENTAL POUR INFORMER LES INSTANCES NATIONALES. UN MOMENT POUR NOUS POUR FAIRE LE POINT DE NOUVEAU SUR CE DOSSIER.

La mine de Salau, située sur la commune de Couflens, est une mine de Tungstène, minerai en pénurie mondiale **c'est absolument faux**, aucune pénurie de tungstène n'est en vue. Il y a des réserves mondiales à exploiter pour au moins 50 ans, sans parler du recyclage qui n'en est qu'à ses balbutiements. Le tungstène n'est pas un métal cher, seule la spéculation fait varier son cours - comme en 1986 ! et hautement stratégique **c'est faux**, le tungstène, n'est pas du tout stratégique à part, peut-être, pour l'industrie de l'armement et du nucléaire ! Le tungstène a été parfois qualifié de « critique », mais cette définition ne fait pas référence à un concept géologique ou économique, c'est un concept politique : dans la mesure où le tungstène est surtout produit hors d'Europe, politiquement parlant, certains ont peur d'en manquer si un pays producteur venait à fermer ses frontières. D'un côté on met en place et on promeut la mondialisation et le libre échange, d'un autre côté, on agit comme si cela ne donnait pas les résultats escomptés ! Ce gisement fût exploité entre 1976 et 1986 **c'est faux**, il a été exploité de 1970 à 1986. Plus de 11 000 tonnes de tungstène furent extraites à une teneur moyenne de 1,5 % **c'est faux** les teneurs exploitées étaient plutôt de 1%, c'est seulement dans les derniers mois d'exploitation, en 1986, lorsque la direction a donné l'ordre de « piller » le gisement, que les teneurs du minerai extrait ont pu atteindre 2% voire plus, ce qui en faisait à l'époque le gisement de tungstène le plus riche du monde **c'est faux**, en terme de quantité de tungstène : exploitation de 12 000 t + 3 000 t restantes = 15 000 t c'est un tout petit gisement ! En terme de teneur, si l'on compare à certaines mines d'aujourd'hui où on exploite à des teneurs de 0,3%, les teneurs étaient effectivement élevées. Mais ces exploitations produisent trois fois plus de déchets et utilisent trois fois plus de produits de traitements, trois fois plus d'énergie.... Il fût fermé, comme beaucoup d'autres exploitations de tungstène, à la suite d'un fort dumping de la Chine **c'est vrai et faux à la fois** : le dumping chinois a effectivement servi de prétexte à la fermeture. La plupart des mines de tungstène dans le monde, sauf les chinoises ont fermé à la fin des années 80, mais toutes ont rouvert. Certaines après quelques mois, d'autres après plusieurs années, après avoir modernisé leurs installations. La mine de Salau est restée définitivement fermée - pourquoi ? -. Depuis les années 1983-84 des maladies liées à l'amiante se déclaraient chez les mineurs de Salau. Plusieurs maladies professionnelles ont été reconnues et la direction s'est sans doute servi du prétexte du « dumping chinois » pour étouffer dans l'œuf les problèmes d'amiantes : la mine de Salau a fermé le 24 décembre 1986 et la direction donnait l'ordre de démanteler les installations le 17 janvier 1987. Les syndicats CGT et FO communiquaient beaucoup à partir des années 1983-84 pour alerter la direction et l'État sur les conséquences de l'amiante sur la santé des mineurs. Curieusement, M. Azéma vous passez aujourd'hui sous silence tout ce qui concerne l'amiante. Nous vous rappelons que plusieurs thèses universitaires, des rapports de l'INSERM et du CNRS, du BRGM, des témoignages de médecins, d'infirmières, des affirmations des personnels de la DREAL, des personnels de Géodéris, témoignent du fait qu'il y avait de l'amiante à Salau du temps de l'ancienne exploitation. Géodéris, organisme en charge des études après-mine pour le compte de l'État se permet d'écrire : « *Attestation de la présence d'actinolite et de trémolite dans les TMS, mise en évidence de la non prédictibilité de la situation des faciès amiantifères* » (TMS = Travaux Miniers Souterrains) après avoir consulté une partie des archives de l'ancienne SMA (Société Minière d'Anglade).

Les travaux scientifiques menés par la Société E-Mines durant ces deux dernières années ont démontré que ce gisement avait été très largement sous-estimé, **de quels droits**, la société E-mines a conduit des travaux scientifiques dès 2015 alors que le permis de recherche n'a été attribué à Variscan qu'en février 2017 : il est vrai qu'E-mines est l'une des multiples sociétés de M. Bonnemaïson domiciliée à Dun dans la maison familiale. Il est aussi vrai que la société E-mines a embauché un étudiant en contrat CIFRE (c'est donc E-mines qui le rémunère, avec une part de subvention de l'État). Cet étudiant rédige actuellement une thèse pour M. Bonnemaïson et son maître de thèse n'est autre que M. Marcoux, consultant de Variscan à l'époque de la rédaction du dossier de demande de PERM. M. Marcoux et l'étudiant ont d'ailleurs co-signé ce dossier

et M. Marcoux éminent géologue, a même fourni une lettre annexée à ce dossier qui stipule qu'il n'y a pas d'amiante à Salau alors qu'il existe des centaines de documents -documents qu'il cite d'ailleurs, pour certains, dans sa bibliographie- qui prouvent le contraire ! D'autre part, comment peut-on expliquer que les anciens actionnaires de la SMA (Parisbas, Coframines, Eurotungstène) n'ont pas su apprécier la quantité de tungstène qu'ils avaient sous leurs pieds alors qu'ils avaient déjà un permis d'exploitation : toutes les recherches effectuées par la SMA à l'époque montrent qu'il restent environ 3000 t de tungstène à extraire. Est-ce ce que les géologues d'il y a trente ans étaient des nuls ? et qu'il pouvait être considéré aujourd'hui comme l'un des plus importants au niveau mondial. **C'est une affirmation sans fondement.** Aucune recherche n'a débuté et si on avait l'opportunité de découvrir à Salau le plus gros gisement de tungstène au monde, que pensez-vous qu'il arriverait au cours du tungstène ? Est-ce qu'une exploitation serait alors rentable ? L'objectif du projet mené par Apollo Minerals : l'actionnaire le plus important de cette société est aujourd'hui Juniper Capital Partners, une société offshore domiciliée aux Iles Vierges Britanniques ! au travers de ses filiales françaises Mines du Salat et Ariège Tungstène à ce jour, seul **Variscan détient le PERM** et non Ariège Tungstène ! Explications : Il était une fois, lors du dépôt du dossier de demande de PERM, une société Juniper Capital Partners Ltd qui avait signé un joint-venture avec la société Variscan qui lui garantissait 80% du PERM lorsque Variscan aurait investi 2,5 M€. Ce montage financier n'ayant pas plu au Ministre des Finances de l'époque qui n'avait de cesse de lutter contre les paradis fiscaux, M. Bonnemaïson associé à M. Kejriwal -représentant à Londres de Juniper-, ont depuis cherché à éloigner Juniper de la vue des de nos ministres. Au fil du temps, Juniper est donc devenu actionnaire d'Ariège Tungstène puis Ariège Tungstène a été racheté par Apollo Minerals et aujourd'hui, Juniper se retrouve être l'actionnaire principal d'Apollo Minerals et MM. Bonnemaïson et Kejriwal, en plus d'être directeurs d'Ariège Tungstène, ont également été nommés « Directors » d'Apollo Minerals ! Si l'on ajoute à cela Mine du Salat qui est une société (elle aussi domiciliée à Dun !) dont le capital est réparti entre Variscan 20% et Ariège Tungstène 80% : on se retrouve exactement dans les mêmes configurations que dans le dossier initial qui avait pourtant été refusé par l'État...Et Juniper est bien caché... Mais toujours le financier de l'opération ! est la démonstration de 50 000 tonnes de tungstène. Le potentiel géologique serait beaucoup plus important, probablement plus de 200 000 t **affirmations sans fondements** - pourquoi ne pas annoncer 1 million de tonnes ? Aucune recherche n'est entreprise à ce jour. Les seuls documents existant sur le potentiel du gisement sont des documents du BRGM et de la l'ancienne SMA qui indiquent 3000 t de tungstène et beaucoup d'amiante « non prédictive » et d'arsenic !, le gisement se poursuivant jusqu'en Espagne Est-ce que quelqu'un a fait des recherches en Espagne ?, Quand ? M. Bonnemaïson a-t-il déposé un permis de recherche en Espagne ?, Veut-il aller prendre le minerai en passant, incognito, sous la frontière ?. Par ailleurs, ces mêmes travaux scientifiques ont démontré que le minerai, particulièrement riche en tungstène, est également riche en or (> 5 g/t), **De quels travaux scientifiques on parle ?** Le représentant ariégeois de la REM serait-il mieux informé que les élus et les populations de notre département ? La SMA a cherché à récupérer l'or (environ 1g par tonne à l'époque ! Mais sait-on jamais, cet or s'est peut-être multiplié depuis trente ans - avec l'or tout est possible !) mais n'est jamais arrivé à récupérer à la fois l'or et le tungstène. Et encore une fois, pourquoi des actionnaires qui avaient une exploitation en état de fonctionnement avec de telles quantités de tungstène et d'or ont arrêté l'exploitation en 1986 et rendu leur concession en 1999 ? ce qui préserverait la future exploitation des fluctuations sur le cours du tungstène on est sur une mine de tungstène ou sur une mine d'or ? Effectivement pour les paradis fiscaux l'or c'est mieux ! Mais dans ce cas autant le dire tout de suite, cela permettrait d'envisager d'ores et déjà les conséquences des pollutions futures au cyanure des rivières... et garantirait l'économie du projet sur le long terme. Ah bon, s'il n'y a que du tungstène, métal en « *pénurie mondiale et hautement stratégique* », et si c'est le plus gros gisement du monde, le projet ne serait pas garanti ? Bizarre comme raisonnement - non ?

Un permis exclusif de recherche minier (PERM « Couflens ») a été signé le 20 octobre 2016 par Mr Sirugue, ancien Secrétaire d'Etat à l'Industrie, permis confirmé par le Premier Ministre Cazeneuve avec des clauses environnementales **c'est faux**, le PERM a été signé le 21 octobre 2016, sans aucune clause environnementale dans le PERM, voir le texte publié au JO, et publié au Journal Officiel le 11 février 2017. L'exécution de ce PERM est supervisée par l'Etat, via la préfecture de l'Ariège.

Cependant, le maire de la ville de Couflens, Couflens est juste un petit village ! qui était en charge de la fermeture de l'exploitation **c'est faux**, le maire de Couflens n'était pas en charge de la fermeture. Il était à l'époque un salarié comme un autre qui était aux ordres de la direction., s'acharne à stopper le projet **c'est faux**, le conseil municipal dans sa totalité, demande juste à faire reconnaître **la vérité** sur les pollutions, sur l'amiante et les décès qu'elle a causés, sur l'arsenic présent dans les stériles et les rivières, sur le PCB, sur le montage financier du PERM... , pour des raisons expliquées ci-après. En particulier, il a exhumé arrêté pris par l'ancien Maire de Couflens, lui aussi ancien mineur ! un arrêté municipal de 1992 interdisant l'accès à tout véhicule à la seule route d'accès au carreau de la mine, alors que de nombreux véhicules ont circulé sur cette route depuis 25 ans, sans difficulté. **C'est faux**, l'arrêté a été mis en place début novembre 2017 pour des raisons de sécurité - les mêmes raisons qui ont fait que cet arrêté a été édicté en 1992 : la route qui n'est plus déneigée depuis trente ans l'a été, cette année sans autorisation ni concertation : comment voulez-vous qu'un maire assume la sécurité d'une voie s'il n'en maîtrise pas l'usage ? Par le passé, dès que

la route était enneigée, aucun véhicule ne circulait, lorsque en 2013 des rochers de plusieurs tonnes sont tombés sur la route, aucun véhicule n'a circulé pendant plusieurs mois, etc... Mme la Préfète de l'Ariège, Marie LAJUS, a saisi la Justice en référé pour « détournement de pouvoir » et « application discriminatoire d'un arrêté municipal », contre le maire de Couflens. Mais le Tribunal Administratif a rejeté cette requête de la préfecture. **L'arrêté est donc toujours en vigueur ! Et aucune application discriminatoire n'a été retenue.**

De ce fait, la circulation de tout véhicule est interdite sur la route d'accès à la mine. **Or la mine de Salau présente en ce moment même deux risques majeurs : les rejets miniers et le PCB des transformateurs.** Les entreprises qui travaillent sur le carreau de la mine et M. Bonnemaïson lui-même empruntent cette route malgré l'arrêté celle-ci est toujours déneigée sans l'accord du conseil municipal. Arrêté ou pas rien n'a changé pour l'usage de la route à part pour les citoyens honnêtes qui le respectent ! Il n'y a actuellement pas de rejet minier car pas d'exploitation quand au PCB, il faut que l'État prennent ses responsabilités et dise enfin la **vérité** : une pollution au PCB est un risque majeur pour la santé des populations !

LES REJETS MINIERS PRÉSENTENT UN RISQUE GÉOTECHNIQUE MAJEUR !

Ceux-ci correspondent à deux tas déversés **par l'ancien exploitant** sur la pente du Carreau 1230 de la mine et sur le Plat des Pommiers en contre-bas. Au total, ces déchets représentent environ 1 million de tonnes **de mètres cubes !** de résidus de traitement constitués par les restes du minerai broyé, **de résidus de produits de traitement, et de polluants (amiante, arsenic, bismuth, cadmium...)** une fois la plus grande partie du tungstène (sous forme d'un minéral : la scheelite) retiré. **Il reste donc, également du tungstène, produit sur lequel aucune étude n'a à ce jour été faite pour déterminer sa toxicité sur l'humain.** Ces tas sont restés à l'abandon sur une forte pente pendant plus de 40 années ; aucune étude sérieuse de leur impact environnemental ne fut réalisée. **Le DPSM organisme en charge de ces déchets fait des études annuelles de ceux-ci, le problème est que ces études sont confidentielles et la commune demande depuis des années la communication de ces études, là aussi l'État doit être transparent !**

Les résidus sont donc constitués d'une roche réduite en poudre, d'une granulométrie très fine : 60 μ . Aujourd'hui encore, ils restent très peu végétalisés, mais cette caractéristique n'est pas liée à une toxicité particulière **c'est faux** : milieu acide et très chargé en arsenic plus oxyde de fer (associé à un tas d'autres polluants - voir Géodéris 2016) ne permet pas à la végétation de s'implanter, seuls quelques bouleaux rachitiques se sont installés et peut aisément s'expliquer :

- Il s'agit d'une roche en poudre **avec des polluants et des résidus de produits de traitement** : milieu particulièrement peu fertile pour la végétation
- Ils subissent un fort phénomène d'érosion sur la pente, ce qui handicape la végétalisation. **S'il y a érosion, tous les déchets pollués se retrouvent naturellement dans le Cougnets et ensuite dans le Salat : l'État et ses services nous doivent aussi la vérité sur ce point ! D'autre part, les pentes des stériles sont équivalentes à toutes les pentes alentours qui elles sont fortement végétalisées !**

Ils présentent des traces de métaux et métalloïdes, mais dans des proportions faibles pour ce genre de matériau les analyses effectuées par Géodéris montrent que l'arsenic est présent jusqu'à 100 fois ce que l'on trouve en milieu naturel, ce ne sont pas des traces ! Surtout qu'il y a érosion et que ces produits se retrouvent dans l'eau des rivières !, et l'étude halieutique effectuée dans le ruisseau du Cougnet La commune de Couflens n'a pas, elle, connaissance des résultats de cette étude ! qui érode le bas de ces tas n'a pas révélé une contamination de la faune aquatique par ces métaux et métalloïdes. **On a une érosion forte, des polluants présents, et on retrouve du PCB dans les truites comme vous l'avez annoncé récemment et on aurait pas de contamination : explications ? Où sont tous ces polluants ? Se sont-ils dilués dans la Garonne ?**

Cependant, si ces tas n'ont que peu ou pas d'impact sur une contamination chimique, **L'étude Géodéris mentionne, elle, des quantités importantes d'arsenic, associé à du bismuth, du cadmium etc, ils présentent un risque géotechnique majeur pour l'environnement.** **La commune consciente de ces problèmes** depuis longtemps, a demandé à Mme la Préfète que toutes ces zones soient incluses dans le périmètre du Plan de Prévention des Risques en cours d'étude par les services de l'État. Notez qu'il a fallu expressément le demander, cela n'avait pas été prévu initialement par la Préfecture.

Ces tas sont constitués par une pulpe de roche pulvérulente de granulométrie moyenne de 60 μ . Ils ont été déposés sur une pente forte, plus de 45 degrés, et sur une membrane géotechnique étanche **Où avez vous eu cette information ?** Elle est très intéressante, en effet, un million de tonnes de résidus disposés sur une membrane étanche sont encore plus susceptibles de glisser que s'ils étaient disposés sur un sol naturel ! On se demande même comment ces « tas » ont pu rester en place plus de 40 ans et qu'aucune autorité n'ait alerté du danger ! qui empêche son drainage par infiltration.

A l'extérieur du tas, l'exposition à l'oxygène de l'air a provoqué la formation d'une croûte indurée **nous voyons que vous êtes un connaisseur des mots techniques !** (principalement des oxydes de fer, d'où la couleur rouge **ocre, orange** des tas) qui donne l'apparence d'une bonne stabilité.

Toutefois, à l'intérieur du tas et sous la protection de cette croûte d'oxydes, il reste possible (probable ?) que ces rejets forment un matériau très différent, riche en eau et pouvant s'apparenter à un gel (milieu

thixotrope) **vous êtes vraiment un spécialiste !** Dans cette hypothèse, un évènement extérieur comme une inondation ou une avalanche, **des vibrations, des tirs de mines, des sondages**, pourrait entraîner le fluage **ouahhh ! Encore un super mot, les couseranais vont devoir sortir leurs dictionnaires !** des tas et le déversement de plusieurs dizaines voire centaines de milliers de tonnes d'une boue très fluide dans le cours d'eau le Cougnet. Cela pourrait entraîner une pollution massive par asphyxie des cours d'eau jusqu'à en affecter la Garonne. **C'est exactement ce que l'on a tenté de dénoncer au mois d'Octobre et nous sommes heureux de voir que notre action Plus-Pou-Belle rivière a eu une certaine influence.**

Des catastrophes de ce genre arrivent fréquemment sur des sites miniers. Il est urgent de vérifier la stabilité de ces tas par des sondages géotechniques (technologie des sondages soniques) qui devraient être entrepris dès le printemps pour peu que les problèmes d'accès à la mine soient résolus. **Ah bon ! Et c'est l'état qui va entreprendre ces sondages ? L'État par l'intermédiaire du DPSM et de la DEAL est responsable de ces déchets miniers, c'est la législation. L'État et ses services nous doivent la vérité sur la stabilité des stériles comme sur les pollutions, et s'il y a des travaux à faire, nous vous rappelons que la mine de Salau n'est pas une mine orpheline, ses anciens actionnaires sont connus : appliquons les législations en vigueur et faisons payer ces travaux aux pollueurs et non aux contribuables ! Et posez-vous la question : quel intérêt aurait une société financée par des capitaux offshore à venir dépolluer la zone de Salau ?**

Mines du Salat, le porteur du projet PERM **c'est Variscan et lui seul qui est à ce jour titulaire du PERM !**, a planifié une série d'études pour évaluer la possibilité de réintroduire ces rejets dans l'ancienne mine en les incorporant dans le circuit de traitement du minerai d'une future exploitation. **Rien de nouveau, c'était déjà la technique à l'époque : on remettait dans la mine une partie des déchets. La mine est aujourd'hui en grande partie comblée par ces déchets, cela n'a pas empêché d'avoir un million de mètres cubes de déchets hors des galeries. Tout un chacun comprend que dans une mine, il faut pouvoir « bouger », et que la re-remplir avec tous les déchets passés et présents est absolument impossible. Et puisque vous avez un vocabulaire minier très précis, nous pensons que vous connaissez le mot « foisonnement »... Il serait heureusement que vous employez le conditionnel ! ainsi fait la démonstration que loin de générer des pollutions supplémentaires, une mine responsable peut contribuer à restaurer un environnement dégradé. Malheureusement, ce concept idyllique n'existe nulle part au monde... car physiquement impossible à mettre en œuvre ! De plus, est-ce que c'est là l'intérêt d'un chercheur d'or financé par des capitaux en provenance de paradis fiscaux ?**

DU PCB DANS L'EAU DU COUGNET

Les journalistes d'investigation **Ouaaaah ! Super !** de la revue mensuelle ??? l'Ariégeois magazine ont révélé la présence dans la mine de 5 transformateurs ayant contenu du PCB (pyralène) et partiellement vidés mais non décontaminés, ainsi que celle d'autres transformateurs encore pleins. **Les « investigateurs » ont obtenu cette information dans une lettre ouverte à la Préfète de l'Ariège diffusée par la commune de Couflens, fin novembre 2016 - relisez là vous verrez qu'il n'y a pas que des transformateurs mais bien d'autres choses encore...**

Les études réalisées récemment par Géodéris auraient **Ah bon ! Pourquoi ils écrivent le contraire quand on leur demande de confirmer ?** montré des traces de PCB dans l'eau du Cougnet (le torrent qui draine l'entrée de la mine). Cette contamination est confirmée par l'étude halieutique commandée par Mines du Salat qui révèle la **présence de PCB dans la chair des truites de ce même torrent. Il serait temps que l'étude soit communiquée pour que l'on connaisse enfin la vérité à quelques semaines de l'ouverture de la pêche !** On rappellera la longue persistance des PCB dans l'environnement et leur capacité à se concentrer dans la chaîne alimentaire. **On ne va donc pas pouvoir s'en défaire, et le site devra être classé SEVESO ! D'autre part cela soulève un autre -en plus de l'amiante et de l'arsenic- problème sanitaire : il va falloir retrouver toutes les personnes qui ont depuis trente ans consommé des truites de ce ruisseau pour qu'elles subissent des examens médicaux...**

Il est donc **urgent de procéder à l'évaluation de ce risque et de retirer au plus tôt ces transformateurs de la mine afin de stopper cette contamination particulièrement grave.** OK, mais les sols vont rester contaminés ! Et pourquoi refaire encore des études, vous en citez deux qui semblent être convaincantes, il faut prendre des mesures immédiates pour arrêter les vecteurs de pollutions et sanctuariser ce site car **« On rappellera la longue persistance des PCB...! »** Il apparaît aujourd'hui évident qu'ils sont la source des contaminations constatées.

Jérôme Azéma en tant que référent de LaREM09 a contacté immédiatement les services de l'Etat (préfecture, services du premier ministre, des ministères de la transition écologique et solidaire, et de la santé), car il appartient à l'Etat d'imposer la réouverture de l'accès au carreau de la mine dans les plus brefs délais. **N'aurait-il pas été plus sage et plus humain, M. Azéma, en tant que représentant de LREM en Ariège d'interpeller tous ces services et ministères, sur les pollutions graves, aujourd'hui présentes et avérées, que vous mettez en avant ? Nous ne doutons pas que vous avez à cœur de préserver la santé et le cadre de vie de vos concitoyens...**

Contact presse : relationpresse.sms@gmail.com ou 07 85 64 21 61